



Année scolaire 2021/2022

Chères familles, chers enfants,

Bienvenue à l'école Sainte Anne !

Nous vous retrouvons avec grand plaisir pour cette année scolaire 2021/2022, qui malgré des conditions encore bien particulières, se vivra autour de nombreux projets en lien avec :

« Sainte Anne et les personnages célèbres »

Calme, sérénité, confiance et coopération seront les bons ingrédients pour cette nouvelle année qui se profile. Maintenir une rigueur sanitaire tout en veillant au bien-être de tous : c'est bien cet objectif que nous atteindrons ensemble.

Nous vous souhaitons une très agréable année en notre compagnie !!!

Pour l'équipe enseignante, le personnel OGEC, l'OGEC et l'APEL,

Laurent

Merci de lire attentivement ce document car il est notamment question du protocole sanitaire applicable à l'école Sainte Anne à compter du jeudi 2 septembre.

STRUCTURE PEDAGOGIQUE

Voici la répartition des 8 classes pour 182 élèves (3 classes maternelles et 5 classes élémentaires).

Notre équipe se compose de 9 professeurs des écoles, une enseignante suppléante, une enseignante pour le Regroupement d'Adaptation, 3 aides-maternelles et d'une Accompagnante d'Elève en Situation de Handicap.

Direction : Laurent PROUTEAU (décharge de direction le lundi et un mardi toutes les 3 semaines)

TPS/PS/ MS : Audrey GOURRAUD 11 PS / 7 MS 18 élèves
Rentrée échelonnée des TPS à partir de janvier
Aide-maternelle : **Sophie CAILLAUD**

PS / MS : Odile PICARD 12 PS / 8 MS 19 élèves
Aide-maternelle : **Claudie BARBARIT**

GS: Geneviève POUPIN 24 élèves
Aide-maternelle : **Corinne RENVOYER**

CP : Annabelle PAILLAT 23 élèves

CE1/ CE2 : Elodie TERRIEN 13 CE1 / 11 CE2 24 élèves

CE1/CE2 : Manon THIBAUD 13 CE1 / 11 CE2 25 élèves

CM1/CM2 : Nathalie GUILLOTEAU 14 CM1 / 11 CM2 25 élèves

CM1/CM2 : Amélie GONNORD (le lundi et un mardi toutes les 3 semaines),
et **Laurent PROUTEAU** 13 CM1 / 11 CM2 24 élèves

Total élèves rentrée 2021 : 181 élèves

Regroupement d'Adaptation : Elisabeth DAVIET

Elle interviendra aussi dans les écoles de La Flocellière, des Châtelliers, de La Pommeraie Sur Sèvre, de St Mesmin et du Boupère.

AESH: LARGETEAU Sabrina

INFORMATIONS GENERALES

Adresse :

Ecole Sainte Anne, 3 rue de l'école, 85700 Saint Michel Mont Mercure

Téléphone :

02.51.57.29.33

Mail : stmichel.montmercure @wanadoo.fr

Horaires : matin : 9h/12h15 après-midi : 13h30/16h30

Ouverture à partir de 8h50 le matin et 13h20 en début d'après midi.

Vous nous avez transmis une liste de personnes susceptibles de venir chercher vos enfants autres que vous. Au cas où exceptionnellement une autre personne venait à récupérer vos enfants à l'école, merci de nous l'indiquer par mail, téléphone ou tout simplement dans le cahier de liaison.

DIRECTION

La direction est assurée par Laurent PROUTEAU. Le jour de décharge est le lundi et un mardi toutes les trois semaines. N'hésitez pas à prendre contact ces jours-là au 02.51.57.29.33

PROTOCOLE SANITAIRE Rentrée 2021

1/ Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement (gel hydroalcoolique à disposition dans les entrées des bâtiments).

2/ Merci de ne pas rester trop longtemps le matin et le soir dans l'enceinte de l'école et de respecter les gestes barrières.

3/ A retenir :

- La limitation des brassages de groupes en journée en espace clos se fait par classe.
- Le port du masque est obligatoire pour les élèves du CP au CM2 (2 par jour avec pochette SVP), et tous les adultes en espace clos.
- En extérieur, pas de masques. Les récréations se feront par niveaux.
- Le lavage des mains sera effectué à plusieurs reprises dans la journée.
- La désinfection des tables sera effectuée par l'équipe enseignante tous les soirs.
- La désinfection et le nettoyage des locaux sera effectué par deux personnels OGEC.

Point important : retour à une seule et unique entrée/sortie située rue de l'école.

Pour les enfants du CP au CM2, nous demandons à ce qu'ils apportent dans une pochette tissu (pochette plastique tolérée) une serviette petit format pour s'essuyer les mains après chaque lavage. Ce sac sera rapporté tous les soirs à la maison. Merci de veiller au remplacement et au lavage fréquent de la serviette.

Pour terminer, nous procéderons à des temps de formation aux gestes barrières dans toutes les classes.

Nous vous demanderons d'être très vigilants à la prise de température de vos enfants et de veiller à vous organiser pour les garder s'ils devaient présenter un ou des symptômes du Covid. Le cas échéant il faudra nous prévenir, merci d'avance.

Pour précision, la règle de « un cas positif, une fermeture de classe » est toujours en vigueur.

ABSENCES

Toute absence doit être signalée impérativement à l'école **avant 9h00**. Des **billets d'absences** vous sont remis. Merci de nous les faire parvenir au retour de l'enfant.

Si votre enfant doit quitter exceptionnellement l'école, vous devez venir le chercher. Nous ne le laisserons pas partir seul pendant le temps scolaire. Merci de nous prévenir.

Nous vous rappelons qu'une demande d'autorisation d'absence exceptionnelle doit être obligatoirement effectuée auprès de Laurent en cas d'absence sur temps scolaire pour raisons familiales (voyage, mariage ou rassemblements familiaux).

Elle fera aussi l'objet d'un échange oral par appel téléphonique ou en rendez-vous auprès de Laurent.

Celle-ci sera validée ou non en fonction de la nature de la demande et de la durée de l'absence (d'une demi-journée à deux jours maximum).

Pour une demande d'autorisation d'absence non justifiée de plus de 2 jours, un courrier sera envoyée par vos soins à l'Inspecteur de l'Education Nationale qui vous répondra défavorablement et pourra faire appliquer les sanctions en lien avec la loi sur l'obligation scolaire (pour rappel elle s'applique dès l'âge de 3 ans).

L'échange oral et la demande écrite s'effectueront au minimum un mois avant la date souhaitée par la famille.

RAPPEL : Nous tenons à vous informer que suite à quatre demi-journées d'absence non justifiées sur une période d'un mois, nous nous verrons dans l'obligation de le signaler à la Directrice Départementale des Services de l'Education Nationale qui via ses services prendra les décisions nécessaires en lien avec la loi sur l'obligation scolaire. L'Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription des Herbiers, Mme RIDIER, sera aussi informée de la situation.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont proposées tout au long de l'année aux élèves ayant des difficultés passagères au niveau du langage et de la lecture.

L'équipe enseignante vous fait une proposition que vous acceptez ou non. Il est bien sûr préférable d'accepter pour le bien de votre enfant.

MEDICAMENTS

Merci de contacter l'enseignant(e) responsable de votre (vos) enfant(s) si besoin est concernant une prise ponctuelle de médicaments (certificat médical à l'appui).

L'EVEIL A LA FOI ET CATECHESE / CULTURE RELIGIEUSE ET CHRETIENNE

Vous avez fait le choix en juin via le dossier de rentrée d'inscrire votre enfant en parcours de catéchèse ou en culture religieuse et chrétienne (pour les enfants du CE1 au CM2). Aussi nous vous demandons de le respecter. Nous vous rappelons aussi que l'engagement se fait pour l'un ou l'autre sur un parcours de 4 ans.

En tant qu'établissement catholique d'enseignement, l'école Sainte Anne organise, sur le temps scolaire, un temps de catéchèse à partir du CE1.

Les **OGEC** ou **APEL** gèrent tous les frais liés à la mise en œuvre du Projet d'Animation Pastorale défini par l'école, et ne verseront à la paroisse que la part catéchèse.

La **catéchèse est organisée par la paroisse** et faite par des catéchistes (parents, enseignants...) en petits groupes, à l'aide de modules catéchétiques choisis par les LEME et les prêtres.

IMPORTANT : Frais de catéchèse et de culture chrétienne

- **Pour l'éveil à la Foi, il sera prélevé 0.70 euros par enfant sur 10 mois afin de couvrir les achats de nouveaux documents à la rentrée.**
- **Pour les élèves catéchisés : une participation de 2.50 euros par enfant sur 10 mois sera demandée.**
- **Pour les élèves inscrits à la culture chrétienne, la participation sera de 1.80 euros par enfant sur 10 mois aussi.**

Cette participation couvre les frais de livrets utilisés et/ou photocopies faites pour la mise en œuvre du projet pastoral.

Pour les plus jeunes, de la PS au CP, des temps d'éveil à la religion chrétienne seront vécus en fonction des fêtes chrétiennes. Des célébrations communes à toutes les classes et très appréciées des enfants comme des adultes seront renouvelées sur temps scolaire à Noël et à Pâques.

Nous recherchons bien évidemment des personnes volontaires pour mener à bien cette mission. Merci de nous contacter au 02-51-57-29-33.

LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES FAMILLES

Elle s'élèvera à **29 € pour l'année scolaire 2021/2022**. Pour plus de renseignements à ce sujet vous pouvez contacter Laurent ou Audrey BILLAUD, présidente d'OGEC.

Sachez que les frais de rentrée ainsi que les frais de catéchèse et de culture chrétienne seront lissés sur les 10 mois d'école comme l'année précédente.

Pour la participation aux frais de rentrée cela représentera **2.50 euros par mois pour les élèves de la PS à la GS** et **3.00 euros par mois pour les élèves du CP au CM2.**

Pour les frais de catéchèse et culture chrétienne des élèves du CE1 au CM2 : **2.50 euros par mois pour les catéchisés et 1.80 euros pour les élèves ayant décidé de bénéficier du parcours de culture chrétienne.**

Pour terminer, comme indiqué en juin, l'assurance scolaire et extra-scolaire sera prélevée en octobre pour un montant de 6.20 euros (montant pour la souscription à l'année scolaire).